

Reputation VIP : Droit à l'oubli, deux ans après.

En mai 2014, la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) prenait une décision majeure, le « **Droit à l'oubli** », qui permet aux internautes de demander aux moteurs de recherche de déréférencer des informations dites « *inadéquates, non pertinentes ou excessives* ».

Cette décision a suscité de nombreux débats. Certains y voient une opposition entre la protection de la vie privée et le droit à l'information du public. « Chez [Reputation VIP](#) nous pensons que les deux sont compatibles, c'est pourquoi notre première réaction a été de créer [Forget.me](#), un site qui permet à ses utilisateurs d'exercer leur droit à l'oubli de manière simple et efficace », précise Bertrand Girin, président de Reputation VIP.

Depuis le 24 juin 2014, date de lancement du site Forget.me, nous avons soumis plus de 130 000 URL à Google et Bing. Ceci nous a permis de réaliser **de nombreuses statistiques concernant le droit à l'oubli** et sa gestion par les deux moteurs de recherche.

L'implication de Google dans le droit à l'oubli

Entre le 29 mai 2014 (date à laquelle Google a rendu son formulaire disponible) et le 29 avril 2016, Google a reçu 423 974 demandes représentant 1 479 174 URL. **8,3 % des demandes à Google sont passées par Forget.me** (122 653). Les statistiques qui suivent fournissent des données sur ces URL pour mettre en lumière la façon dont Google traite les informations.

Google continue à
diminuer le temps de
traitement des demandes

Au cours de la première année, nous avons constaté des améliorations dans le temps de traitement par Google qui est passé de 49 jours en moyenne lors du lancement du droit à l'oubli à 20 jours en moyenne un an après. Le moteur de recherche a réduit le temps à 14 jours pendant le premier trimestre de 2016.

Trimestre d'envoi	Délai de traitement moyen (jours)
2014-Q2	49
2014-Q3	50
2014-Q4	60
2015-Q1	30
2015-Q2	20
2015-Q3	16
2015-Q4	17
2016-Q1	14
Total	31

Trimestre d'envoi	Oui	Non
2014-Q2	57%	43%
2014-Q3	37%	63%
2014-Q4	27%	73%
2015-Q1	28%	72%
2015-Q2	26%	74%
2015-Q3	26%	74%
2015-Q4	24%	76%
2016-Q1	26%	74%
Total	29%	71%

Google refuse plus de 70% des demandes

Le taux de refus des demandes par Google, relativement faible au départ (43 %), a atteint plus de 70 % dans les premiers 6 mois du droit à l'oubli. Au cours de la dernière année, ce chiffre se stabilise autour de 75%.

Une majorité de demandes concernent l'atteinte à la vie privée

Les tendances générales par rapport aux types de demandes sont restées relativement constantes au fil des années.

La catégorie « Atteinte à la vie privée », qui comprend des demandes concernant notamment une adresse personnelle divulguée, une opinion religieuse ou encore politique affichée contre son gré, a augmenté de 5 points entre 2014 (57%) et actuellement (62 %).

Type de demande	% d'URL
Atteinte à la vie privée	62,1%
Atteinte à la réputation	9,6%
Atteinte à l'image	4,2%
Procédure pénale	3,0%
Usurpation d'identité	2,9%
Atteinte à la présomption d'innocence	1,3%
Personne décédée	1,1%
Homonymie	0,8%
Autres	14,9%
Total	100%

Type de refus	% d'URL
Concerne votre vie professionnelle	29,7%
Vous êtes à l'origine de ce contenu	19,9%
L'information concerne une autre personne	9,4%
Pas de nom sur la page	8,4%
Il s'agit de votre profil de réseau social	7,6%
Toujours d'actualité et d'intérêt public	7,4%
Pertinent, d'actualité et d'intérêt public	6,3%
Ne concerne pas une personne physique	5,8%
Vous êtes un personnage public	3,5%
Données gouvernementales	1,6%
Autres	0,5%
Total	100%

Google refuse de plus en plus les demandes concernant la vie professionnelle

Lorsqu'une URL concerne l'activité professionnelle de la personne, Google semble se montrer particulièrement réticent à déréférencer le contenu. Il y a un an, 26% des refus concernaient les activités professionnelles, contre 29,7% aujourd'hui.

Les catégories « Vous êtes à l'origine de ce contenu » et « Il s'agit de votre profil de réseau social » sont de moins en moins refusées (elles représentent 27,5% des refus aujourd'hui contre 35% il y a un an).

Les sites de presse sont peu touchés par les demandes de droit à l'oubli¹

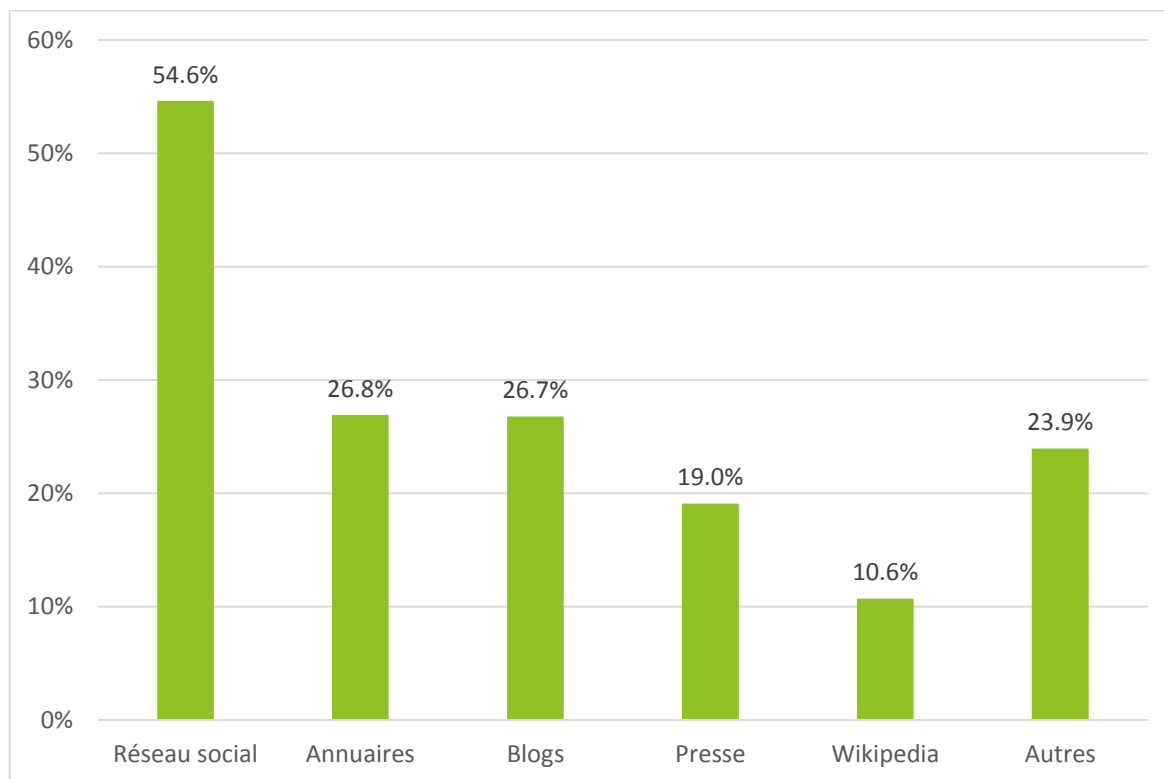
3,8 % des demandes de droit à l'oubli concernent la presse, et 19 % les réseaux sociaux.

Les annuaires représentent 13 % des demandes. Il s'agit des personnes qui ne souhaitent pas voir des informations privées publiées sur Internet, tels que leur adresse ou leur numéro de téléphone.

Répartition des URL par type de site Internet

Type de site Internet	Nombre d'URL	% d'URL
Réseaux sociaux / Plateformes communautaires	15 911	19,0%
Annuaires / Agrégateurs de contenu	10 896	13,0%
Blogs	3 443	4,1%
Sites de presse	3 151	3,8%
Wikipédia	115	0,1%
Autres (immobilier, e-commerce, annonces, événements...)	50 270	60,0%
Total	83 786	100%

Pourcentage de réponses positives de Google pour désindexation, par type de site Internet



¹ Etude basée sur 83 786 URL, envoyées à Google via Forget.me, sur 4 pays européens : France, Royaume-Uni, Allemagne et Espagne

Le plus haut pourcentage de réponses positives de Google concerne les annuaires, ce qui indique la compréhension du moteur de recherche des préoccupations des particuliers. Les blogs et les réseaux sociaux ont chacun un taux d'acceptation de Google 27 % tandis que seul 19% des demandes relatives à la presse sont acceptées par Google.

Le Royaume-Uni et l'Allemagne représentent plus de 50 % des demandes

Les 10 pays qui font le plus de demandes pour le droit à l'oubli sont présentés ci-dessous. L'Allemagne a dépassé le Royaume-Uni qui avait envoyé 26,5 % des demandes il y a un an et la France a pris la troisième place devant les Pays-Bas qui représentait 11,1 % des demandes en 2015.

	Pays	% d'URL envoyées	Nb d'URL envoyées
#1	Allemagne	28,1%	34 474
#2	Royaume-Uni	23,6%	28 918
#3	France	14,5%	17 741
#4	Pays-Bas	7,3%	8 918
#5	Belgique	3,7%	4 533
#6	Espagne	2,2%	2 653
#7	Roumanie	2,0%	2 497
#8	Suède	1,8%	2 165
#9	Autriche	1,6%	1 999
#10	Suisse	1,6%	1 919

Et Bing dans tout ça ?

Google est le moteur de recherche de référence pour les Européens (en avril 2016, Google représentait 90,75 % du marché européen des moteurs de recherche et Bing 4,47%).

Sans surprise donc, Forget.me a envoyé moins de demandes à Bing : 8 261 URL par rapport à 122 653 envoyées à Google. Bing représente donc 6 % de toutes les URL envoyées par Forget.me. Il est aussi à noter qu'en moyenne, les utilisateurs font moins de demandes d'URL à Bing : 3,7 URL par utilisateur sur Bing et 10,7 URL par utilisateur pour Google.

L'atteinte à la vie privée : la typologie de demande la plus fréquente sur Bing

La typologie « atteinte à la vie privée » représente 62,8 % des demandes sur Bing, ce qui est comparable avec les demandes sur Google (62,1 %).

Type de demande	% d'URL
Atteinte à la vie privée	62,8%
Atteinte à la réputation	7,6%
Atteinte à l'image	5,3%
Procédure pénale	3,9%
Usurpation d'identité	2,1%
Atteinte à la présomption d'innocence	1,9%
Personne décédée	1,2%
Homonymie	1,0%
Autres	14,3%
Total	100%

Trimestre d'envoi	Délai de traitement moyen (jours)
2014-Q3	132
2014-Q4	100
2015-Q1	88
2015-Q2	51
2015-Q3	34
2015-Q4	47
2016-Q1	41
Total	73

Bing traite les demandes plus lentement que Google

Alors que la tendance générale dans le temps de traitement a diminué pour Bing, il lui faut encore 41 jours en moyenne pour répondre à une demande, par rapport à 14 jours pour Google.

A propos de Reputation VIP :

Reputation VIP permet aux marques et dirigeants de maîtriser leur e-réputation.

Par le biais d'une technologie unique, les experts de Reputation VIP accompagnent leurs clients dans la construction et la protection de leur image sur Google. Fondée en 2012, Reputation VIP a gagné plusieurs prix de l'innovation (Jeune Entreprise Innovante, Novacité, fonds d'innovation du Rhône) et compte une équipe de 45 personnes. Reputation VIP propose également un service en ligne de gestion du droit à l'oubli via <https://Forget.me>

Plus d'informations sur <http://www.reputationvip.com>

Contact presse : Sylvain Laneyrie sylvain@reputationvip.com